

Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 décembre 2018 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 05.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-12-03-307

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 (Véto du maire)
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre
- 0-5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
- 06- Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2019
- 0-7 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2018
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2018
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018
- 100-7 Adoption du règlement 2018-317 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 100-8 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 100-9 Assurances générales de la municipalité – Année 2019
- 100-10 Redevances de stationnement au lac des 31 milles – 10%
- 100-11 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - TECQ 2014-2018
- 100-12 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2 Chemin Lefebvre – Résolution M.B. 2018-11-05-299 - Vêto du maire
- 300-3 Camion dompeur – Inspection mécanique
- 300-4 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Bacs roulants – Appel d'offres
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2018

- 600-3 Demande de dérogation mineure – 20 chemin Lafrenière – 4821-43-9547
 600-4 Demande de dérogation mineure – 56 chemin Charbonneau – 5023-20-4531
 600-5 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Souper des bénévoles
 700-2
 700-3 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau – Saison 2019

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 Rencontre avec SAGE, Parc 31 milles et Village Majopial
 900-2 Procès-verbal de la SAGE
 900-3 Entreposage du chipper

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

M.B. 2018-12-03-308

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire a déposé un droit de veto concernant la résolution M.B.2018-11-05-299 – Chemin Lefebvre. Ce sujet sera donc soumis à nouveau séance tenante.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2018

Le maire Gilles Bastien a fait le bilan de sa première année en fonction et ce, selon les 12 travaux du maire qu'il avait énumérés lors de sa campagne électorale.

0-5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2019

M.B. 2018-12-03-309

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront habituellement le lundi et débuteront à 19 h au 36 rue Principale :

Calendrier 2019

Le mercredi	9	janvier	Le lundi	8	juillet
Le lundi	4	février	Le lundi	5	août
Le lundi	4	mars	Le lundi	9	septembre
Le lundi	1 ^{er}	avril	Le lundi	7	octobre
Le lundi	6	mai	Le lundi	4	novembre
Le lundi	3	juin	Le lundi	2	décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

0-7 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Vision du changement
- Partage de services
- Location de la salle – Problématique

Entente de location – CSHBO – 8 décembre 2018

M.B. 2018-12-03-310

Considérant la problématique entourant la réservation de la salle municipale pour ce samedi 8 décembre 2018;

Considérant la réglementation en vigueur pour la location de la salle municipale;

Considérant que la CSHBO facture des frais lors de l'utilisation de la salle de l'école primaire de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour prendre entente avec la CSHBO et ce, afin de permettre l'utilisation de la salle de l'école pour une activité organisée par une citoyenne de la municipalité, citoyenne qui ne peut plus utiliser la salle municipale puisqu'une autre réservation qualifiée de prioritaire à l'intérieur de la réglementation municipale a été autorisée. Il est aussi résolu que la municipalité assumera les frais exigés par la CSHBO.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 novembre 2018 est déposé pour information aux membres du conseil.

Note au procès-verbal

Résolution 2018-10-17-285 - Acquisition d'un chipper

La directrice générale mentionne que le tout est en cours d'exécution.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2018-12-03-311

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2018, pour un montant total de 2922.44 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2018

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 novembre 2018 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2018

M.B. 2018-12-03-312

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2018 pour un montant total de 67 067,41 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018

M.B. 2018-12-03-313

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018 pour un montant de 35 182.80 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du règlement 2018-317 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

M.B. 2018-12-03-314

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-317

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bouchette a adopté en septembre 2016 un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1);
- CONSIDÉRANT QUE** le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 2018-317 a été présenté et déposé à la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** une copie du règlement 2018-317 a été transmise aux membres du conseil municipal au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

- CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 19 novembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;
- CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Bouchette adopte le règlement 2018-317 intitulé « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bouchette, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-8 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

M.B. 2018-12-03-315

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 3 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Assurances générales de la municipalité – Année 2019

M.B. 2018-12-03-316

Considérant que la police d'assurances générales de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2018;

Considérant la résolution M.B. 2014-12-01-278 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Considérant que par cette résolution la municipalité de Bouchette devenait membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que le terme minimal d'adhésion à la MMQ à respecter est de 5 ans;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès du « Groupe Ultima inc. », et ce, pour un montant total de 12 757\$, soit un montant de 10 492\$ pour la portion biens et responsabilité et un montant de 2 265\$ pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Redevances de stationnement au lac des 31 milles – 10%

M.B. 2018-12-03-317

Considérant le bail emphytéotique signé en juin 2011 entre la municipalité de Bouchette et la corporation Majopial Ltée et ce, pour l'exploitation du stationnement et la mise à l'eau du quai public au lac des Trente et un Milles;

Considérant qu'à l'article « d » de la section « Paiements du loyer et modalités », il est mentionné qu'une somme représentant 10 pourcent (10%) de chaque accès payant doit être versée à l'organisme SAGE ou toute autre association reconnue par la municipalité et ce, dans le but de protection et de conservation du lac des Trente et Un Milles;

Considérant la résolution M.B. 2018-01-08-020 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 janvier 2018;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que l'emphytéote (Majopial) verse la somme représentant 10 pourcent (10%) de chaque accès payant à l'organisme SAGE pour 2018.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014-2018

M.B. 2018-12-03-318

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Programmation des travaux

Travaux	Localisation	Estimation	Réalisation
Priorité 3 Renouvellement des conduites d'égout	Rue Lecompte	175 000 \$	Année 2018
Priorité 4 Voirie locale	Chemin Paul	391 595 \$	Année 2019
	Chemin de la Rivière- Gatineau Sud	20 000 \$	
	Chemin de la Ferme- des-Six	20 000 \$	
	Total : 431 595\$		

Adoptée à l'unanimité

100-12 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Chemin Paul - Travaux

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de novembre 2018.

200-2 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics pour le mois de novembre 2018 est déposé par la directrice générale.

300-2 Chemin Lefebvre – Résolution M.B. 2018-11-05-299 – Vêto du maire

M.B. 2018-12-03-319

Considérant la résolution M.B. 2018-11-05-299 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2018 concernant des travaux de voirie à être exécutés sur le chemin Lefebvre;

Considérant que le maire a déposé son droit de veto sur cette résolution;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2018-11-05-299.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Camion dompeur – Inspection mécanique

M.B. 2018-12-03-320

Considérant l'inspection mécanique effectuée sur le camion dompeur;

Considérant que des travaux de réparations sont nécessaires sur le camion;

Considérant qu'on n'a pu nous quantifier le coût associé à ces réparations;

Considérant que les membres du conseil conviennent de ne plus investir de sommes d'argent dans les réparations pour ce camion;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la mise au rancart du camion dompeur de même qu'à sa mise en vente.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Entretien des chemins d'hiver - Qualité du sablage

Note au procès-verbal

La directrice générale confirme qu'une lettre a été envoyée à l'entrepreneur.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Bacs roulants – Appel d’offres

M.B. 2018-12-03-321

Considérant les recommandations formulées par les membres du comité de travail formé pour procéder à l’étude de la problématique des boîtes à ordures et recyclage situées à l’arrière de la caserne incendie;

Considérant qu’une de ces recommandations consiste à rendre obligatoire les bacs roulants pour la collecte des ordures et des matières recyclables et ce, pour toutes les résidences situées sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour prendre les mesures nécessaires en vue de réaliser un appel d’offres pour l’acquisition de bacs roulants et ce, afin de les rendre obligatoires pour la collecte des ordures de même que pour la collecte des matières recyclables.

Adoptée à l’unanimité

400-5 Période de questions

Aucune question n’est posée.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Comité consultatif d’urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2018

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2018 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure – 20 chemin Lafrenière – 4821—43-9547

M.B. 2018-12-03-322

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 20, chemin Lafrenière, dérogation au règlement de zonage, article 6.2.1.2, « Marge avant »;

Considérant que cette demande consiste à permettre la régularisation du bâtiment résidentiel construit sur cette propriété;

Considérant que ledit bâtiment est localisé à 10.02 mètres de la marge avant, soit la marge par rapport au chemin Lafrenière et que la marge réglementaire à respecter, en vertu du règlement de zonage numéro 85, est de 12 mètres;

Considérant qu'afin de rendre conforme la résidence déjà construite, le propriétaire requiert une dérogation pour un empiètement de 1.98 mètres, dans la marge avant, le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Simon Bérubé, arpenteur-géomètre;

Considérant qu'un permis de construction pour un bâtiment résidentiel et un permis d'installation septique ont été émis en toute conformité aux règlements municipaux et ce, au nom des propriétaires précédents en 2010;

Considérant la recommandation émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accorder une dérogation mineure visant le bâtiment résidentiel situé au 20 chemin Lafrenière et ainsi permettre que ledit bâtiment empiète dans la marge avant et ce, d'une distance de 1.98 mètres. Cette dérogation est donc accordée pour la propriété située sur le lot rénové 4 740 152, ayant comme adresse civique 20 chemin Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Demande de dérogation mineure - 56 chemin Charbonneau – 5023-20-4531

M.B. 2018-12-03-323

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour demander un avis juridique en provenance de notre firme d'avocats pour cette demande.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Bacs roulants – Ordures et recyclage
- Bacs roulants – Secteur commercial

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Souper des bénévoles

Note au procès-verbal

Cette fête fut un succès et elle a été appréciée par les participants. Le conseiller Jean Daoust a remercié les personnes impliquées dans l'organisation de cette fête. Il a aussi tenu à souligner la contribution de monsieur Alain Raymond qui a offert le vin durant le souper. Bravo à tous!

700-2

700-3 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2018-12-03-324

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du «Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau».

Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 70\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. Ce programme est offert aux enfants de 9 à 17 ans.

De plus, encore cette année (2019), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 70\$. Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité un chèque au montant de 140\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Député Robert Bussièrès – Demande de rencontre

Note au procès-verbal

Cette correspondance sera discutée en atelier de travail.

800-2 Association du lac Cameron - Demande de contribution pour tests d'eau

M.B. 2018-12-03-325

Considérant la demande de contribution reçue du président de l'Association du lac Cameron, monsieur Michael Mercier;

Considérant que cette contribution servira à défrayer une partie des coûts visant les analyses de l'eau du lac Cameron;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de contribuer la somme de 250\$ pour l'exécution de tests d'eau effectués par l'Association pour la protection du lac Cameron. Cette dépense sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Location de la salle municipale

Note au procès-verbal

Ce sujet sera discuté en atelier de travail.

800-4 La Note Verte – Demande de subvention

Note au procès-verbal

La participation de la municipalité dans ce projet se réalise par la politique de remboursement partiel des frais d'inscription aux activités sportives, culturelles et sociales offertes aux résidents d'âge mineur de Bouchette.

800-5 Ville de Gracefield – Demande d'appui – Réseau cellulaire

M.B. 2018-12-03-326

Considérant la demande d'appui reçue de la Ville de Gracefield en ce qui concerne le réseau cellulaire incomplet sur son territoire;

Considérant que ce service est essentiel pour le développement des régions ainsi que pour la sécurité des citoyens;

Considérant que de plus en plus de citoyens désirent effectuer du télétravail;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'appuyer la Ville de Gracefield dans ses démarches auprès du député de Pontiac, monsieur William Amos, afin que ce dernier prenne tous les moyens mis à sa disposition afin que le signal cellulaire soit accessible et de bonne qualité sur tout le territoire de la Ville de Gracefield ainsi que sur tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Traitement des élus – Imposition de l'allocation de dépenses

Note au procès-verbal

Ce sujet sera discuté en atelier de travail.

Panneau afficheur de vitesse

Note au procès-verbal

Des félicitations sont mentionnées en ce qui concerne l'installation du panneau afficheur de vitesse.

Comme ce panneau enregistre les données relatives à la circulation automobile, des statistiques pourront être compilées et employées dans différents dossiers municipaux.

900	VARIA
-----	-------

900-1 Rencontre avec SAGE, Parc 31 milles et Village Majopial

M.B. 2018-12-03-327

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander une rencontre avec les représentants de la SAGE du bassin versant du lac des trente et un milles, de la Corporation du parc régional du lac trente et un milles et du Village Majopial, et ce, afin d'obtenir des informations sur leur entité respective.

Adoptée à l'unanimité

900-2 Procès-verbal de la SAGE

Note au procès-verbal

Une demande d'accès aux procès-verbaux de cet organisme a été formulée. Des vérifications seront effectuées en ce qui concerne l'accessibilité à ces documents.

900-3 Entreposage du chipper

Note au procès-verbal

Tel que mentionné au point 100-1, le personnel municipal est à faire le suivi de cette acquisition.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Acquisition de machinerie
- Rétention des employés – Décision antérieure

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2018-12-03-328

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière